



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 novembre 2011

**OBJET : 02-1 - SPORTS -
INSTALLATIONS SPORTIVES - SALLE
OMNISPORTS - CHOIX DU MODE
DE GESTION - DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA
PROCEDURE**

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2408/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 25/11/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

Pour le Maire,
Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Antibes Juan-les-Pins est une Commune dont la culture sportive est affirmée et reconnue.

Toutefois, avec 160 associations sportives et près de 25 000 licenciés, la Commune doit s'adapter aux besoins de ces usagers, pratiquant tant du sport de haut niveau que des activités de loisirs.

Pour répondre à cette demande forte et enrichir son patrimoine sportif, la Commune a décidé de se doter d'un nouvel équipement : la Salle Omnisports, située Zone des Trois Moulins.

Cet équipement, du fait de sa capacité, permettra l'accueil d'un club résident de basket, mais aussi l'organisation de manifestations sportives nationales et internationales dans de très nombreuses disciplines. De plus, les équipements spécifiques permettront le développement d'activités comme le trampoline, la gymnastique acrobatique, le judo et les disciplines associées. Enfin, la Salle Omnisports pourra accueillir des spectacles sportifs et culturels de grande ampleur.

Il convient que la Commune décide, dans un premier temps, quel mode de gestion adopter pour ce service public. Dans un second temps, il conviendra de mettre en œuvre les procédures permettant la mise en place du mode de gestion choisi.

La gestion déléguée de ce service public apparaît comme plus pertinente que la gestion sous forme de régie.

En effet, l'exploitation de cet équipement, et plus largement l'organisation d'évènements de grande ampleur, nécessitent des compétences spécifiques dont la Commune d'Antibes ne dispose pas dans ce secteur concurrentiel.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L.1411-1, définit une Délégation de Service Public comme « le contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ».

Dans le cadre de ce contrat, la Ville remettra le futur équipement au délégataire qui supportera, outre les coûts de fonctionnement et d'entretien, l'aménagement et les investissements nécessaires au fonctionnement de l'équipement.

Le délégataire s'engagera à promouvoir les activités de la Salle Omnisports et à en assurer le développement dans la sécurité, le bon fonctionnement et la continuité du service public.

A ce titre, il assurera les missions :

- D'exploitation, c'est-à-dire de gestion administrative, technique et financière de l'établissement, ainsi que l'entretien et les réparations des biens.
- D'accueil du club résident de basketball professionnel, ainsi que l'organisation de rencontres internationales et nationales de basketball.
- D'accueil des clubs antibois de trampoline et gym acrobatique et le Pôle France de la même discipline, ainsi que les clubs d'arts martiaux et disciplines associées.
- De promotion et de commercialisation de cet équipement.
- D'organisation de manifestations sportives, de spectacles et autres évènements, ainsi que d'activités accessoires (type restauration).

02-1 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES - SALLE OMNISPORTS - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

La durée de ce contrat sera comprise entre 7 et 10 ans.

Les autres caractéristiques de cette délégation sont décrites dans le rapport joint à la présente délibération.

Le Comité Technique Paritaire et la Commission Consultative des Services Publics Locaux se réunissent à l'égard du présent projet respectivement les 19 octobre 2011 et 15 novembre 2011.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 44 voix POUR sur 49 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE**, à l'issue d'un débat dans les conditions définies à l'article L. 1411-1 du Code général des Collectivités territoriales, le principe d'une Délégation de Service Public ayant pour objet la gestion de la Salle Omnisports située Zone des Trois Moulins,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure d'attribution définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-1 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES - SALLE OMNISPORTS - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE -

Date de transmission de l'acte : 29/11/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2011

Numéro de l'acte : DCM2408-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111118-DCM2408-11-DE

Date de décision : 18/11/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public